

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

PU/31893-23



COMMUNE DE
WATERMAEL-BOITSFORT

Le projet suivant est soumis à enquête publique :

- Adresse du bien : **clos des Chênes 40-42**
- demandeur : **Monsieur GRANDJEAN**
- Objet de la demande : **étendre et transformer une maison unifamiliale en immeuble de 3 logements présentant chacun son entrée privative**
- Nature de l'activité principale : **Logement (241 + 198m²)**

PRAS : **zones d'habitation à prédominance résidentielle et d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement, et de servitudes au pourtour des bois et forêts**

Motifs principaux de l'enquête : pt 1.5.2° & du PRAS et article 126§11 du CoBAT

**modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions
actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots
dérogation au RRU, art. 5 & 6 du Titre I, en matière de hauteur de façade et de toiture**

L'enquête se déroule : du **06/05/2024** jusqu'au **21/05/2024** inclus

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :

https://urbanisme.irisnet.be/enquetes_publicques

Le dossier est également consultable à l'administration communale :

- au Service de l'Urbanisme tous les matins de 9 h30 à 12 h30 ou **sur rendez-vous** à convenir par tél. au 02/674.74.32 ou par e-mail : urbanisme@wb1170.brussels
- Des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenues uniquement sur rendez-vous

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- par écrit, à l'attention du Collège des Bourgmestre et Echevins à l'adresse suivante :
Administration Communale de Watermael-Boitsfort - Service de l'Urbanisme
Place A. Gilson 1, à 1170 BRUXELLES **au plus tard le 21/05/2024**
- par e-mail à l'adresse suivante : enquetepublique@wb1170.brussels
- Oralement, sur rendez-vous uniquement auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant,

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la commission de concertation qui se tiendra :

- le **mardi 04 juin 2024** à une heure qui reste à déterminer,
- à la Maison Communale

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 15 jours avant la séance de la commission.

Fait à Watermael-Boitsfort, le 29/04/2024

Par le Collège,

Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre,

(s) Etienne TIHON

(s) Olivier DELEUZE

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.